



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/5/Add.8
8 février 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 7 FÉVRIER 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil de sécurité, a l'honneur de porter à son attention des informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur des violations présumées de l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 4 et le 6 février 1994, il semble que 23 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 2 de ladite résolution. On trouvera en annexe à la présente note des détails sur l'itinéraire de ces vols.

Veillez noter que le nombre total des vols considérés comme des violations présumées s'établit à présent à 1 377.

ANNEXE

Informations concernant les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine non autorisés par la Force de protection des Nations Unies

(4-6 février 1994)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
1377	4 février	08 h 53	10 h 58	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc de type Mi-8 (No d'immatriculation 19-HAD) portant des bandes bleues et une croix rouge sur les flancs et le ventre qui a décollé de Zenica en direction du sud-est. Le même hélicoptère a été observé plus tard revenant de Zenica en provenance du sud-est. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est, puis nord-ouest Faible Basse
1378	4 février	09 h 22	09 h 48	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc de type Mi-8 avec des bandes bleues et une croix rouge sur les flancs et le ventre qui a décollé de Zenica en direction du sud-est. Le même hélicoptère a été observé plus tard revenant à Zenica en provenance du sud-est. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est, puis nord-ouest Faible Basse
1379	4 février	10 h 50	13 h 40	Ce vol a commencé en tant que vol d'évacuation sanitaire d'urgence effectué par un hélicoptère vert de type Mi-8 (No d'immatriculation 12369) arborant un drapeau serbe et une croix rouge, entre Paie et Zvornik. Il a constitué une violation à partir du moment où il a quitté sans inspection Sokolac et Zvornik. Au départ de Zvornik, l'hélicoptère a été observé faisant route sur Belgrade. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-est, puis sud-ouest Faible Basse
1380	4 février	11 h 05	11 h 06	Des chasseurs de l'OTAN ont établi un contact radar et visuel de courte durée avec un hélicoptère non identifié, à 10 kilomètres au sud de Vitez. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest Faible Basse
1381	4 février	11 h 21	11 h 22	Des chasseurs de l'OTAN ont établi un contact radar et visuel avec un hélicoptère blanc de type Mi-8 frappé d'une croix rouge, à 15 kilomètres au sud de Zvornik. L'hélicoptère a franchi la frontière et a pénétré dans l'espace aérien de la République fédérative de Yougoslavie. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est 160 noeuds Basse
1382	4 février	11 h 41	12 h 30	Un contact radar a été établi avec un aéronef à 6 kilomètres au sud-ouest de Vitez faisant route vers le nord-est. A 11 h 48, le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type Mi-8, volant vers le sud-ouest du camp de Vitez, qui a parachuté des chargements en forme de cercueil à proximité de la carrière. Trois des chargements étaient munis de quatre parachutes et un de deux parachutes. Les parachutes portaient des rayures rouges et blanches. D'après le contact radar, l'aéronef a fait demi-tour et le contact a été perdu à proximité de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-est, puis sud-ouest 120 noeuds Basse
1383	4 février	12 h 59	15 h 21	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc de type Mi-8 avec des bandes bleues et une croix rouge sur ses flancs et son ventre, qui a décollé de Zenica en direction du sud-est, et l'ont observé plus tard revenant de Zenica en provenance du sud-est. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est, puis nord-est Faible Basse
1384	4 février	13 h 17	16 h 03	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc de type Mi-17 avec des bandes bleues et une croix rouge sur ses flancs et son ventre, qui a décollé de Zenica en direction du sud-est et, l'ont observé plus tard revenant de Zenica en provenance du sud-est. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est, puis nord-est Faible Basse
1385	4 février	16 h 56	17 h 54	Un contact radar a été établi par AWACS avec un aéronef, à 13 kilomètres au nord-ouest de Posusje, qui faisait route vers le nord-ouest. Des chasseurs de l'OTAN ont effectué des recherches et établi un contact visuel avec un hélicoptère Mi-8 en vol stationnaire à 2 kilomètres au nord de Vradina. Les chasseurs de l'OTAN ont suivi l'hélicoptère jusqu'à ce que le contact soit perdu à proximité de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-est, puis sud-ouest 130 noeuds 3 500 à 13 000 pieds
1386	4 février	21 h 05	22 h 01	Un contact radar a été établi par AWACS avec un aéronef se trouvant à 15 kilomètres au nord-est de Posusje et faisant route vers le nord-est. Ce contact a été perdu à 10 kilomètres au sud-ouest de Visoko. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-est 100 noeuds 8 000 pieds

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
1387	4 février	22 h 41	22 h 43	Un contact radar a été établi par AWACS avec un aéronef se trouvant à 20 kilomètres au nord-ouest de Posusje et faisant route vers le nord-est. Des chasseurs de l'OTAN ont effectué des recherches et établi un contact visuel avec un hélicoptère Mi-8 qui a fait demi-tour à 8 kilomètres au sud-ouest de Vitez et le contact a été perdu au nord de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-est, puis sud-ouest 100 noeuds 5 600 à 9 000 pieds.
1388	5 février	01 h 00	02 h 05	Un contact radar a été établi par AWACS avec un aéronef se trouvant à 15 kilomètres au nord-ouest de Posusje et faisant route vers le nord-est. Des chasseurs de l'OTAN ont effectué des recherches et établi un contact visuel avec un hélicoptère Mi-8 qui a été suivi jusque dans les zones de Gorni Vakuf et Vitez avant de virer au sud-ouest et de faire route sur Posusje. Le contact a été perdu à 5 kilomètres au sud de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord, puis sud 90 à 115 noeuds 9 000 à 13 000 pieds
1389	5 février	07 h 10	09 h 50	Ce vol était à l'origine une EVASAN autorisée par la FORPRONU, effectuée par un hélicoptère vert de type Mi-8 frappé d'un drapeau serbe et d'une croix rouge, entre Bale et Zvornik et retour. Ce vol est devenu une violation lorsque l'équipe militaire des Nations Unies s'est vu interdire l'accès à l'hélicoptère pour inspection, à Zvornik. En outre, une autre violation a été commise car le vol n'a pas été conforme au plan de vol approuvé. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est, puis sud-ouest Faible Basse
1390	5 février	10 h 25	10 h 45	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc portant une croix rouge, qui a décollé de Zenica et fait route vers le sud-est, puis l'a observé revenant de Zenica et atterrissant. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est, puis nord-ouest Faible Basse
1391	6 février	09 h 36	11 h 10	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc de type Mi-17 avec des bandes bleues et une croix rouge sur les flancs et le ventre s'éloignant de Zenica en faisant route vers le sud-est, à basse altitude. Le même hélicoptère a été observé plus tard rentrant de Zenica en provenance du sud-est. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est, puis nord-ouest Faible Basse
1392	6 février	11 h 47	13 h 28	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc de type Mi-17 avec des bandes bleues et une croix rouge sur les flancs et le ventre s'éloignant de Zenica en faisant route vers le sud-est, à basse altitude. Le même hélicoptère a été observé plus tard rentrant de Zenica en provenance du sud-est. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est, puis nord-ouest Faible Basse
1393	6 février	12 h 30	12 h 40	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère camouflé à 5 kilomètres, au sud de Gorni Vakuf, faisant route vers le sud. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud Basse Moyenne
1394	6 février	13 h 36	13 h 59	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc de type Mi-8 avec des bandes bleues et une croix rouge sur les flancs et le ventre s'éloignant de Zenica en faisant route vers le sud-est, à basse altitude. Le même hélicoptère a été observé plus tard rentrant de Zenica en provenance du sud-est. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est, puis nord-ouest Faible Basse
1395	6 février	14 h 06	15 h 30	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc de type Mi-17 avec des bandes bleues et une croix rouge sur les flancs et le ventre s'éloignant de Zenica en faisant route vers le sud-est, à basse altitude. A 14 h 30, des chasseurs de l'OTAN ont établi plus tard un contact visuel avec un hélicoptère blanc frappé de croix rouges à 20 kilomètres au sud-ouest de Vitez. A 14 h 52, des chasseurs de l'OTAN ont établi un contact visuel avec un hélicoptère blanc et bleu au-dessus de Zenica, faisant route vers le nord-est et atterrissant à 6 kilomètres au nord-est de Zenica. Peu de temps après, cet hélicoptère a redécollé avant d'atterrir à 3 kilomètres au sud de Zenica. Cet hélicoptère a été observé revenant de Zenica à 15 h 30. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est, puis nord-ouest Faible Basse
1396	6 février	15 h 20	16 h 38	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc de type Mi-8 avec des bandes bleues et une croix rouge sur les flancs et le ventre s'éloignant de Zenica en faisant route vers le sud-est, à basse altitude. Le même hélicoptère a été observé plus tard rentrant de Zenica en provenance du sud-est. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-est Faible Basse
1397	5 février	20 h 33	20 h 48	Un contact radar a été établi par AWACS avec un aéronef à 15 kilomètres au sud de Vitez. Des chasseurs de l'OTAN ont effectué des recherches et établi un contact visuel avec un hélicoptère faisant route vers le nord-est. Le contact a été perdu à 6 kilomètres au sud-est de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord 100 noeuds 9 800 pieds

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
1398	6 février	21 h 25	21 h 48	Un contact radar a été établi par AWACS avec un aéronef à 10 kilomètres au nord-ouest de Gomi Vakuf. Des chasseurs de l'OTAN ont effectué des recherches et établi un contact visuel avec un hélicoptère non identifié faisant route vers le sud. Le contact a été perdu à 5 kilomètres au sud-est de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-ouest 110 noeuds 6 000 pieds
1399	6 février	22 h 31	22 h 51	Un contact radar a été établi par AWACS avec un aéronef à 10 kilomètres au nord-ouest de Posusje. Des chasseurs de l'OTAN ont effectué des recherches et établi un contact visuel avec un hélicoptère à 8 kilomètres à l'ouest de Prozor, faisant route vers le nord-est. L'hélicoptère a tourné au sud-ouest et le contact a été perdu à 5 kilomètres au sud-ouest de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-est, puis sud-ouest 90 noeuds 6 000 et 10 000 pieds